TRAVAUX LOCAUX PREPARATOIRES AUX CAPN DE TABLEAUX D'AVANCEMENT

La Direction Générale a décidé de tenir des CAPN de Tableaux d'Avancement sans réunion préalable des CAPL.

La CGT Finances Publiques continue de dénoncer vigoureusement cette décision arbitraire. La proposition de la Direction Générale de consulter les directeurs locaux, pour compenser l'absence de CAPL, n'est pas recevable en matière de droit de défense des personnels.

C'est pourquoi, la CGT parisienne continue d'examiner le projet local transmis par la DRFIP à la DG afin de s'assurer que l'ensemble des agents parisiens remplissant les conditions statutaires soit présenté en CAPN.

Une fois de plus, le plan de qualification ministériel 2015 entérine une nouvelle baisse des taux de promotion. **Il est regrettable que les qualifications des agents, si souvent reconnues dans les propos de nos responsables, ne trouvent leur concrétisation dans ce plan.**

Dans le système actuel, particulièrement contingenté, la CGT Finances Publiques **revendique que les agents se situant à 6 mois de leur départ en retraite soient promus hors de tout contingentement**, et donc de bénéficier de la prise en compte de leur promotion dans leur pension.

AVANCEMENT	PREVISION PROMOTIONS 2015
AA1 à AAP2	26%
AAP2 à AAP1	35%

La CGT Finances Publiques réaffirme donc sa revendication de refonte complète des grilles indiciaires avec un seul grade permettant de dérouler une carrière sans entrave entre son début et sa fin.

AVANCEMENT 2015	CONDITIONS STATUTAIRES		CONDITIONS RETENUES PAR LA DRFIP POUR 2015			SITUATION PARISIENNE		
	ECHELON	ANNEES D'ANCIENNETE DANS LA CATEGORIE	ECHELON	ANCIENNETE	SITUATION PARTICULIERE	NB PROMOUVABLES	NB PROPOSES	%
AA1 à AAP2	5	6	6	12/10/2015	58 ans minimum	230	79	34%
AAP2 à AAP1	6*	5	8	01/07/2014	58 ans minimum	123	43(**)	34%

(*) 2 ans d'ancienneté dans le 6ème échelon
(**) dont 2 au bénéfice de l'âge